Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260519-2026_042-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	19	24

Vote
Mains levées Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/05/2026
Et
Publication ou notification du : 26/05/2026

L'an 2026, le 19 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, FRIN Joël, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric (pouvoir à M. GARNIER Philippe en son absence), HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, MENEUST Anthony POSSON Rémi
Absent(s) ayant donné procuration : Mme PENIN Lany à Mme GESLAND Françoise ; MM DESILLE Bertrand à M. HAMELOT Bertrand, ÉON Patrice à M. GENDRY Pierrick, FOLL Nicolas à M. FRIN Joël, HAQUIN Christophe à M. POSSON Rémi, JEULAND Charles à M. MENEUST Anthony.

A été nommé(e) secrétaire : Mme TISON Bernadette

2026-042 – CREATION EMPLOI SERVICE ESPACES VERTS

Une procédure de recrutement a été lancée courant février 2026 afin de recruter un nouvel agent pour et remplacer un agent en maladie professionnelle.

Pour permettre ce recrutement, il convient de créer un emploi permanent à temps complet pour assurer les missions d'agent d'entretien polyvalent des espaces verts.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de la filière technique de catégorie C, sur un des trois grades du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial ;

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions relatives à l'emploi mentionné ci-dessus, pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2°de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Enfin le régime indemnitaire n°2018-080 du 5 novembre 2018 adopté le 1er janvier 2019, modifié le 4 novembre 2019 par délibération n°2019-085 et par les suivantes dont celle du 30 septembre 2025 est applicable.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

- CRÉE un emploi permanent à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent des espaces verts à compter du 1er juin 2026 ;
- AUTORISE le maire à recruter des agents contractuels sur cet emploi si la procédure de recrutement reste infructueuse de fonctionnaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/05/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Bernadette TISON